

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021,
Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 53 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210615-20-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. ESTOURNES expose :

1/ Service Petite Enfance

Suite au départ en mutation au 16 mars 2021 de la Directrice de l'Ilot Mômes au grade de puéricultrice de classe normale à temps complet, il convient de modifier ce poste en prévoyant la possibilité de pourvoir ce poste statutairement ou par voie contractuelle, et ce dès le 1^{er} août 2021.

Par ailleurs, l'un des agents de l'Ilot Mômes a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 2021. Afin de pourvoir à son remplacement, il convient de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet et de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le Conseil Communautaire créait un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires. Afin de répondre aux normes d'encadrement, il convient d'augmenter le temps de travail de ce poste à hauteur du temps complet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

2/ Création des emplois saisonniers 2021

2.1/ Les piscines

- La piscine d'Oloron Haut-Béarn

Dans le cas de l'ouverture des bassins de la piscine intercommunale durant la période estivale et l'application des protocoles, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants (pour rappel les recrutements se feront en fonction des besoins effectifs) :

- Emplois de surveillant de baignade dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service ; rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les « brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » (BNSSA),

3 postes BNSSA	2 postes sur la période du 01/07/2021 au 31/08/2021 1 poste sur la période du 01/08/2021 au 31/08/2021
1 poste Caisse Accueil Entretien	Période du 16/06/2021 au 31/08/2021
1 poste Technique	Période du 01/07/2021 au 31/08/2021

Un des deux postes Caisse Accueil Entretien prévu sur la piscine d'Oloron à compter du 20 mai 2021, sera mobilisé sur la piscine de Lanne-en-Barétous du 20 mai 2021 au 30 juin 2021.

De plus, un des deux postes Caisse Accueil Entretien prévu sur Lanne-en-Barétous sur la période du 1^{er} juillet au 31 août sera mobilisé sur la piscine d'Oloron Sainte-Marie et sera prolongé jusqu'au 26 septembre 2021 inclus.

Enfin, un des postes de BNSSA à Oloron Sainte-Marie créé dans la précédente délibération jusqu'au 3 octobre 2021 sera prolongé jusqu'au 10 octobre 2021.

- La piscine de Barétous Haut-Béarn

En complément des postes créés en mars 2021, il est nécessaire de prolonger l'emploi saisonnier pour une des postes de Caisse Accueil Entretien sur la période du 01/09/2021 au 10/10/2021.

2.2/ Centre de Ressources Patrimoniales (CRP)

Afin de répondre à l'ouverture du CRP durant la période estivale, il est nécessaire de créer cinq emplois saisonniers sur la période de juin-juillet-août.

Saisonnier 1	Période du 16/06/2021 au 20/08/2021
Saisonnier 2	Période du 07/07/2021 au 30/07/2021
Saisonnier 3	Période du 08/07/2021 au 02/08/2021
Saisonnier 4	Période du 01/08/2021 au 29/08/2021
Saisonnier 5	Période du 04/08/2021 au 29/08/2021

2.3/ Pays d'Art et d'Histoire (PAH)

Afin de répondre à l'ouverture du PAH durant la période estivale, il est nécessaire de créer quatre emplois saisonniers de un mois sur la période de juillet-août-septembre.

Saisonnier 1	Période du 01/06/2021 au 30/06/2021
Saisonnier 2	Période du 01/07/2021 au 31/07/2021
Saisonnier 3	Période du 01/08/2021 au 31/08/2021
Saisonnier 4	Période du 01/09/2021 au 30/09/2021

2.4/ Lecture Publique

Afin de répondre à l'ouverture de la Médiathèque intercommunale durant la période estivale, il est nécessaire de créer cinq emplois saisonniers sur la période de juillet-août.

3 Postes Juillet	Période du 13/07/2021 au 07/08/2021
2 Postes Août	Période du 10/08/2021 au 28/08/2021

2.5/ Espace France Services

Afin de répondre à l'ouverture de l'Espace France Services à Bedous durant la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier sur la base d'un temps non complet sur la période du 12 juillet 2021 au 13 août 2021.

Pour rappel en fonction de l'organisation des services les emplois saisonniers 2021 seront pourvus par des emplois à temps complet et à temps non complet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **OUVRE** le poste de directeur(trice) de la crèche l'Ilot Mômes aux fonctionnaires et aux contractuels,
- **SUPPRIME** un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires,
- **CRÉE** deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet,

- **CRÉE** les emplois saisonniers tels que définis ci-dessus pour permettre la continuité de service,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY